

Bruxelles, 14 septembre 2018

*Concerne: Réaction du BRAL à l'enquête publique concernant le réaménagement la Place Royale et la mise en lumière des façades des bâtiments qui la bordent, ainsi que la Place du Musée, le Musée des Arts Anciens et la Cour des comptes (PU-R5762018)*

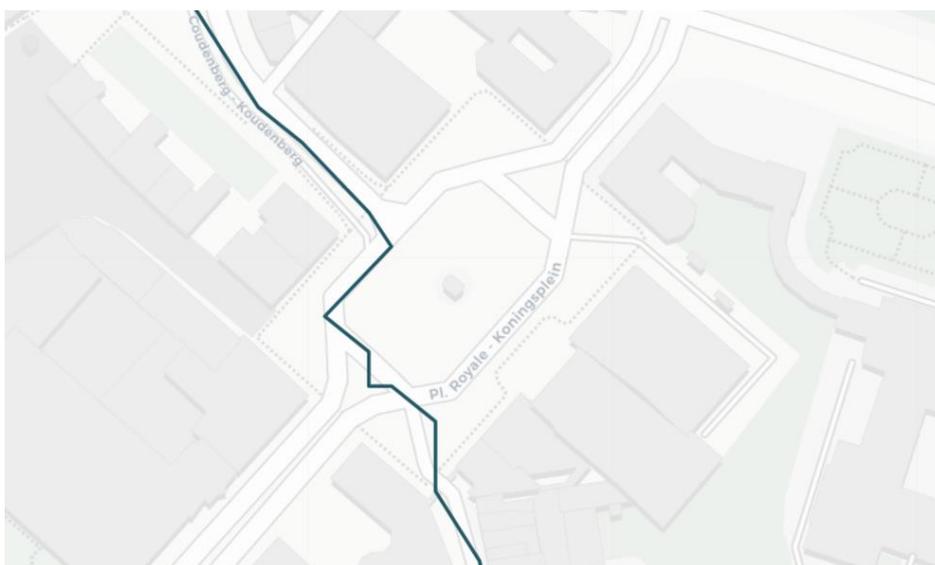
Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,  
Chers membres de la commission de concertation,

Par cette lettre, BRAL souhaite faire connaître ses objections au présent permis d'urbanisme pour le réaménagement la Place Royale, la Place du Musée, le Musée des Arts Anciens et la Cour des comptes.

## Analyse incomplète de la situation existante

### 1. Analyse incomplète de l'infrastructure mobilité

L'existence d'un itinéraire cyclable régional (ICR 11) n'est pas mentionné ni pris en compte dans l'analyse. Cette information est pourtant importante dans l'aménagement de l'espace. Un ICR engendre un certain flux de cyclistes, qui doit être pris en compte dans ce projet.



ICR 11 sur la place royale (source : [Carte interactive](#) de Bruxelles Mobilité)

### 2. Analyse incomplète de l'utilisation en termes de mobilité.

Le dossier ne présente pas de comptages des flux modaux sur la place et ses alentours. Le réaménagement de la Place Royale ne peut en aucun cas avoir lieu sans analyse objective de ces flux. Au-delà d'une forte affluence piétonne, la Place Royale et ses alentours (notamment Rue de la Régence et Rue Royale) sont des axes fortement empruntés par les cyclistes.

Une analyse devrait accompagner le dossier afin de développer un projet qui correspond à la situation modale existante, mais renforce aussi les objectifs futurs en terme de mobilité. En effet, un aménagement en faveur de *tous* les modes doux permettrait d'atteindre, à long terme, les objectifs de rapports modaux nécessaire pour la ville. Pour l'instant, le projet améliore le passage des piétons mais pas la circulation des trams, bus ou cyclistes.

### 3. Analyse incomplète des besoins en termes urbanistiques.

A l'occasion de ce projet d'ampleur, il est parfois difficile de comprendre les besoins urbanistiques auxquelles il répondra. En effet la définition du projet, nous semble manquer de clarté, alors qu'une rénovation pour un tel budget devrait à notre sens pouvoir offrir l'occasion d'améliorer le bien-être que la place peut contribuer à offrir en plus de ses qualités patrimoniales. L'entretien du réseau d'égouts et l'éclairage du patrimoine sont certes de bonnes intentions, mais n'y a-t-il pas d'autres besoins identifiés ? Un grand potentiel existe: occuper les espaces de manière plus statique, augmenter les échanges entre façades et espaces publics en revoyant si nécessaire la forme projetée des trottoirs, voire différencier ces derniers au sein de la place pour offrir des repères, points d'accroche, en dialogue avec l'uniformité de l'ensemble ?

Bref, nous sommes en faveur d'un projet qui soit le fruit d'une démarche de diagnostic et de définition de projet approfondie en concertation avec tous les acteurs, dont les riverains.

## Aménagements cyclistes

Comme mentionné auparavant, la place et les rues adjacentes voient passer de nombreux cyclistes. Or, le projet comme présenté ne prévoit aucune infrastructure pour ces derniers. L'élargissement des trottoirs diminue l'espace que les cyclistes ont sur la route, les rapprochant de la circulation motorisée. Ces modifications risquent d'engendrer plus de conflits et de situations dangereuses.

La partie centrale autour de la statue, actuellement délimitée par des chaînes, est utilisée par grand nombre de cyclistes comme zone « tampon » pour traverser la place depuis la Rue de Namur vers le « bas » de la ville. Si nous reconnaissons les risques liés à un usage 'détourné' de ces aménagements, ils dénoncent bien une difficulté actuelle de traversée de la place pour les vélos. Un obstacle en somme. Dans la situation projetée, les bordures (de 10cm côté Montagne de la Cour!) aménagées autour de la statue constitueront un obstacle supplémentaire. Ici aussi, il serait judicieux et utile d'analyser l'utilisation naturelle des cyclistes afin de, soit incorporer cette utilisation dans le nouveau projet, soit imaginer un aménagement différent et sécurisé – sécuriser une traversée par le milieu ? Proposer une piste cyclable à double sens ? ...Le Bral demande que des solutions soient étudiées sur base des expertises disponibles (Gracq, Fietersbond <https://www.duurzame-mobiliteit.be/nieuws/conflictvrijekruispunten-als-ontwerpnorm-veilig-groen>, ...) ou conformément au vade-mecum vélo régional qui prévoit des aménagements respectant la valeur patrimoniale des lieux tout en offrant confort et sécurité aux cyclistes.



Route depuis le rue de Namur vers le « bas » de la ville. (Source : Google Street View)

## Lisibilité de la place

Un des objectifs du projet est d'améliorer la lecture de la place pour ses utilisateurs. Une modification de la circulation actuelle pourrait vraiment améliorer la lisibilité. La combinaison de feux à chaque entrée de la place en combinaison avec le rond-point porte à confusion. La contradiction entre ces 2 principes (priorité de ceux qui se trouvent dans le rond-point et/ou priorité de ceux qui accèdent au rond-point parce que les feux leur donnent le vert) est dangereuse pour tous les usagers et surtout les cyclistes; la présence prioritaire du tram traversant requiert également l' aménagement d' espaces lisibles et induisant une vitesse réduite du charroi sur tout l'aménagement.

Le manque de lisibilité pour les divers usagers amène en outre des conflits entre trams, voitures et vélos, ainsi qu'un accès dangereux au tram pour les usagers. En bref la sécurité reste un point noir en divers endroits et le Bral regrette ici aussi que le projet ne les améliore pas intégralement..

## Fonction de séjour peu présente

### 1. Pour les piétons

Il est étonnant de comparer le projet avec les résultats des masterclasses sur l'hypercentre qui ont eu lieu au sein de Perspective Brussels début 2018. Ces résultats proposent de prolonger le piétonnier via quelques axes majeurs dont celui qui traverse la place royale, en faisant de celle-ci un jalon majeur pour les piétons : <http://bco.bsi-brussels.be/1548/#ancree6>, ce qui est d'ailleurs repris dans le futur plan régional de mobilité Goodmove. Le projet d'aménagement ne semble pas à la hauteur de ces ambitions et passe à côté d'une occasion de faire de cet espace majeur de la ville, non seulement un lieu de mémoire, de Beaux-Arts ou de tourisme, mais aussi un lieu de vie et de rencontre pour les Bruxellois. Repaver (presque) à l'identique et élargir les trottoirs de manière rectiligne nous semble donc être une maigre réponse. A ce titre les idées des usagers, riverains et de l'Association Quartier des Arts méritent une attention accrue dans le cadre d'un diagnostic participatif.

Par ailleurs, nous notons que peu de bancs ou autre mobilier sont prévus pour séjourner sur la place. Ces éléments sont pourtant importants pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou toute autre personne souhaitant s'arrêter lors d'un (long) déplacement.

## 2. Pour les cyclistes

Le projet ne prévoit pas de parking vélo. Les trottoirs sont larges, pourquoi ne pas prévoir plus d'infrastructure comme par exemple un petit stand réparation vélo, une fontaine d'eau potable, etc. Une fois de plus, un comptage de flux pourrait indiquer les endroits moins utilisés par les piétons et donc aptes à accueillir ces installations.

## Un centre-ville pensé pour les touristes

Cet aménagement souhaite clairement mettre en valeur le patrimoine architectural de la place – ce que nous trouvons positif – et permet aux vagues de touristes de se déplacer vers les pôles d'attraction et musées. Cependant, ses utilisateurs quotidiens, qui se déplacent ou souhaitant l'occuper de manière plus statique, sont oubliés. Les points précédents le démontrent. Une fois de plus, le centre-ville ne semble être considéré que comme une grande attraction touristique. L'aménagement est pensé pour des utilisateurs temporaires. Les habitants et tous les usagers quotidiens de la ville, très nombreux en ce lieu de transit qui constituera toujours un grand carrefour urbain après son réaménagement, n'ont pas leur place dans la réflexion.

## Conclusion

BRAL demande à la Commission d'émettre un avis défavorable. Le projet doit être analysé dans un contexte plus large et rassembler plus d'informations en terme de mobilité multimodale et d'urbanisme dans la mixité des fonctions, afin de répondre aux usages de la place et besoins de tous.

Nous demandons à la Commission de prendre en compte ces remarques et souhaitons être entendues lors de la réunion de concertation autour de ce dossier.

Florence Lepoudre et Marie Coûteaux  
BRAL vzw